

**JEUDI 27 OCTOBRE 2016**

**Création de l'Agence nationale de santé publique  
et diverses dispositions relatives aux produits de santé  
(*Procédure accélérée*)**

**Questions d'actualité**

**Mixité sociale aux abords des gares  
du Grand Paris Express**

**Conférence internationale sur l'évasion fiscale**

## SOMMAIRE

<b>DÉPÔT DE RAPPORT</b> .....	<b>1</b>
<b>CRÉATION DE L'AGENCE NATIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE ET DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRODUITS DE SANTÉ (Procédure accélérée)</b> .....	<b>1</b>
Mme Ségolène Neuville, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées	1
M. Gilbert Barbier, rapporteur de la commission des affaires sociales	2
Mme Aline Archimbaud	2
Mme Catherine Génisson	3
M. Alain Milon	3
Mme Laurence Cohen	3
Mme Élisabeth Doineau	4
Mme Mireille Jouve	4
<b>ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE</b> .....	<b>5</b>
<b>QUESTIONS D'ACTUALITÉ</b> .....	<b>5</b>
<b>Statistiques du chômage</b>	<b>5</b>
M. Philippe Dallier	5
M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement	5
<b>Essais cliniques</b>	<b>6</b>
M. Gilbert Barbier	6
Mme Pascale Boistard, secrétaire d'État chargée des personnes âgées	6
<b>Accord économique et commercial global avec le Canada (CETA)</b>	<b>6</b>
M. Jean Desessard	6
M. Harlem Désir, secrétaire d'État chargé des affaires européennes	6
<b>Concessions autoroutières</b>	<b>7</b>
Mme Évelyne Didier	7
M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement	7
<b>Démantèlement de la Lande de Calais</b>	<b>7</b>
Mme Delphine Bataille	7
M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur	7
<b>Retour des djihadistes français</b>	<b>7</b>
M. Hervé Marseille	7
M. Jean-Jacques Urvoas, garde des sceaux, ministre de la justice	8
<b>Malaise des policiers</b>	<b>8</b>
M. Roger Karoutchi	8
M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur	8
<b>Grève à I-Télé</b>	<b>8</b>
M. David Assouline	8
Mme Audrey Azoulay, ministre de la culture et de la communication	8

<b>Agressions à l'école</b>	<b>9</b>
M. Claude Kern	9
M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur	9
<b>L'État face à la violence</b>	<b>9</b>
M. Bernard Fournier	9
M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur	9
<b>Chiffres de l'emploi</b>	<b>9</b>
M. Claude Bérít-Débat	9
M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement	10
<b>Produits phytosanitaires</b>	<b>10</b>
M. Gérard César	10
M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement	10
<b>MIXITÉ SOCIALE AUX ABORDS DES GARES DU GRAND PARIS EXPRESS.....</b>	<b>10</b>
<b>Discussion générale</b>	<b>10</b>
M. Christian Favier, auteur de la proposition de loi	10
Mme Sophie Primas, rapporteur de la commission des affaires économiques	11
Mme Emmanuelle Cosse, ministre du logement et de l'habitat durable	12
Mme Evelyne Yonnet	12
Mme Brigitte Gonthier-Maurin	13
M. Vincent Delahaye	13
Mme Aline Archimbaud	14
<b>Discussion de l'article unique</b>	<b>14</b>
M. Christian Cambon	14
M. Christian Favier	14
<b>QUESTION PRIORITAIRE DE CONSTITUTIONNALITÉ.....</b>	<b>15</b>
<b>DEMANDE DE CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE.....</b>	<b>15</b>
<b>CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR L'ÉVASION FISCALE .....</b>	<b>15</b>
M. Éric Bocquet, au nom du groupe communiste républicain et citoyen	15
M. Cyril Pellevat	16
M. Jacques Chiron	16
M. Jean-Claude Requier	16
Mme Nathalie Goulet	17
M. André Gattolin	17
Mme Michèle André	18
M. Bernard Vera	18
Mme Martine Pinville, secrétaire d'État, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire	18
<b>ORDRE DU JOUR DU MERCREDI 2 NOVEMBRE 2016 .....</b>	<b>19</b>
<b>ANALYSE DES SCRUTINS PUBLICS .....</b>	<b>20</b>

## SÉANCE du jeudi 27 octobre 2016

13<sup>e</sup> séance de la session ordinaire 2016-2017

PRÉSIDENCE DE MME JACQUELINE GOURAULT,  
VICE-PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRES :  
M. PHILIPPE ADNOT, M. JACKIE PIERRE.

*La séance est ouverte à 10 h 30.*

*Le procès-verbal de la précédente séance, constitué par le compte rendu analytique, est adopté sous les réserves d'usage.*

### Dépôt de rapport

**Mme la présidente.** – M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre le rapport sur l'évaluation de la mise en œuvre de la franchise sur les médicaments, les actes des auxiliaires médicaux et les transports sanitaires.

Acte est donné du dépôt de ce rapport qui a été transmis à la commission des affaires sociales.

### Création de l'Agence nationale de santé publique et diverses dispositions relatives aux produits de santé (Procédure accélérée)

**Mme la présidente.** – L'ordre du jour appelle les explications de vote et les votes sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, ratifiant l'ordonnance du 14 avril 2016 portant création de l'Agence nationale de santé publique et modifiant l'article 166 de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et sur le projet de loi ratifiant l'ordonnance du 15 juillet 2016 portant simplification de procédures mises en œuvre par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé et comportant diverses dispositions sur les produits de santé.

La conférence des présidents a décidé que ces textes seraient discutés selon la procédure d'examen en commission prévue par l'article 47 *ter* du Règlement du Sénat : le droit d'amendement des sénateurs et du Gouvernement s'exerce en commission, la séance plénière étant réservée aux explications de vote et aux votes sur les textes adoptés par la commission.

La commission des affaires sociales s'est réunie le mercredi 19 octobre pour l'examen des articles et

l'établissement des textes. Le rapport a été publié le jeudi 20 octobre.

**Mme Ségolène Neuville**, *secrétaire d'État auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.* – Nous voici réunis pour examiner deux textes. Le premier est le projet de loi concernant la ratification de l'ordonnance portant création de l'Agence nationale de santé publique. Avec l'Agence nationale de santé publique (ANSP), nous avons regroupé au sein d'une même maison l'Institut de veille sanitaire, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) et l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Eprus). Ce regroupement était nécessaire pour simplifier notre paysage des opérateurs de santé publique et rendre notre système plus performant. Cette agence sera compétente dans tout le champ de la santé, de la production de connaissances à la gestion de crises sanitaires en passant par la prévention - notamment du tabagisme ou de la mauvaise nutrition.

L'ordonnance que ce texte ratifie définit ses compétences, ses moyens, son champ d'action et ses modalités de fonctionnement. Un article premier *bis* a été introduit pour que siègent deux représentants de l'Assemblée nationale et deux du Sénat au conseil d'administration de l'agence. Le Gouvernement l'approuve, il est le gage d'une meilleure association du Parlement à la définition de la politique de santé publique. En revanche, nous regrettons que la commission ait modifié l'article 2 en supprimant la référence à l'ANSP dans deux habilitations prévues par l'article 166 de la loi de modernisation de notre système de santé. J'entends que la commission souhaite une autre voie que celle de l'ordonnance pour procéder à cette réforme ; cependant, vous le savez mieux que quiconque, la session parlementaire est courte.

J'en viens au projet de loi de ratification de l'ordonnance portant simplification de procédures mises en œuvre par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). En quelques années seulement, l'ANSM est devenue une agence reconnue en France et à l'international ; il nous faut encourager son développement. A son article 2 est prévue une expérimentation durant trois ans : les entreprises de vente en gros de spécialités pharmaceutiques déclareront à un organisme tiers, désigné par décret en conseil d'État, les quantités de médicaments et de produits qu'elles exportent. Cette expérimentation, annoncée par le Premier ministre le 11 avril 2016, vient en complément des mesures de lutte contre les ruptures de stock de médicaments.

L'article 3 transpose la directive européenne relative aux procédures de vérification des normes de qualité et de sécurité des tissus et des cellules importés les conditions d'importations de tissus et de cellules humains en provenance de pays tiers à l'Union européenne. Ces nouvelles dispositions, qui

répondent à un objectif de sécurité sanitaire, visent principalement les dentistes et les chirurgiens orthopédiques qui ont besoin d'importer des tissus osseux ou de la poudre d'os.

La commission des affaires sociales a précisé les articles 2 et 3 avec notre soutien et accepté des amendements du Gouvernement, notamment sur le rattachement du comité technique des vaccinations à la Haute Autorité de santé.

Ces textes permettent d'accompagner le développement de ces agences sanitaires essentielles pour la prévention, la promotion de la santé, la veille, la surveillance, l'observation et l'intervention. Elles sont des maillons essentiels de la politique de santé menée par Marisol Touraine. (*Applaudissements à gauche*)

**M. Gilbert Barbier**, rapporteur de la commission des affaires sociales. – Notre commission des affaires sociales, qui s'est prononcée selon la procédure d'examen simplifié, a adopté sans modifications les dispositions d'ordre technique de ces deux projets de loi.

En revanche, elle a modifié l'article 2 du projet de loi relatif à l'ANSP. Si notre assemblée a toujours été très favorable à la rationalisation du fonctionnement des agences sanitaires, le projet d'ordonnance ne viserait pas à faciliter les mutualisations mais renverrait purement et simplement à un décret, voire à un arrêté, la mise en œuvre de ces mutualisations. Ce transfert de compétences du pouvoir législatif au pouvoir réglementaire est d'autant moins acceptable que le transfert de compétence me paraît d'autant moins acceptable que le Gouvernement n'a pas été en mesure de nous exposer concrètement ses projets pour l'avenir. Il avait pourtant le loisir de les préciser, le projet de loi de modernisation de santé a été déposé en octobre 2014.

Les exportations de médicaments, qui sont légales et protégées par le droit de la concurrence, sont parfois rendues responsables de ruptures d'approvisionnement sur le territoire national. La commission des affaires sociales n'estime en aucune façon que les grossistes-répartiteurs sont seuls responsables de ces ruptures. L'expérimentation proposée renforcera la transparence. La commission a adopté un amendement de cohérence pour améliorer les conditions d'évaluation de ce dispositif.

A l'article 3 du projet de loi concernant l'ANSM, la commission a supprimé la possibilité donnée aux praticiens libéraux d'importer librement tissus et cellules issus du corps humain depuis des États membres de l'Union européenne. Ils n'ont pas les moyens de vérifier la provenance et la qualité des produits.

Enfin, nous avons approuvé deux amendements du Gouvernement : le premier transfère le comité technique des vaccinations à la HAS, le second prolonge le délai dans lequel le Gouvernement est

habilité à toiler le code de la santé publique, j'y insiste, à droit constant.

La commission des affaires sociales vous invite à voter ces deux textes dans la rédaction issue de ses travaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RDSE, au centre et à droite*)

**Mme Aline Archimbaud**. – Pour la première fois, la commission des affaires sociales a examiné des textes en procédure d'examen en commission. Ces textes, dont les dispositions ne sont pas toutes techniques, auraient pu faire l'objet d'un examen plus approfondi ; nous voulons dire nos réserves sur la procédure retenue.

Le groupe écologiste soutient le regroupement des agences au sein de l'ANSP à condition qu'il ne s'accompagne pas d'une diminution des moyens humains et financiers. J'ai pris bonne note que l'Agence place la lutte contre les inégalités sociales au cœur de sa démarche de travail. Cela suppose de mettre l'accent sur la santé environnementale et la santé au travail. Selon l'Insee, un cadre vit six ans de plus qu'un ouvrier. Madame la ministre, qu'est-il prévu pour renforcer les actions et les recherches dans ce domaine ?

Le groupe écologiste est plus réservé sur le texte relatif à l'ANSM. La responsabilité du ministre de la santé sera transférée vers le directeur de l'ANSM, notamment en matière de détermination des bonnes pratiques de pharmacovigilance. Le sujet est sensible, je vous renvoie à l'affaire de la Dépakine sans parler du scandale du Mediator qui est encore dans toutes les mémoires. La mission de supervision du ministère est essentielle.

D'après l'ANSM, les ruptures d'approvisionnement de médicaments d'intérêt thérapeutiques majeurs ont été décuplées en sept ans. L'agence a recensé 170 médicaments sur 14 000 en rupture de stock chaque mois. En 2013, ce défaut de stock était de 94 jours, tous médicaments confondus. L'expérimentation sur la déclaration des exportations des grossistes-répartiteurs est donc une bonne chose. Encore faut-il savoir qui sera cet organisme tiers. Pourvu qu'il soit impartial et que sa désignation par décret se fera en toute transparence.

Nous avons toujours été opposés à toute marchandisation du corps humain. L'article 3 qui transpose une directive européenne, encadre, certes l'importation des tissus d'origine humaine ; mieux vaudrait toutefois renforcer les campagnes d'information sur les dons d'organes pour éviter de recourir à l'importation.

Pourquoi ne pas transférer les compétences du comité technique des vaccinations à la Haute Autorité de santé ? Cependant je ne comprends pas le silence qui entoure les adjuvants dans les vaccins. Jusqu'à la fin des années 2000, on proposait des vaccins avec différents types d'adjuvants. En 2008, on pouvait encore se procurer un vaccin DT-Polio sans

aluminium. Donnons le choix aux Français, au moins pour les vaccins obligatoires.

Le groupe écologiste votera le premier texte et s'abstiendra sur le second. (*Mme Evelyne Yonnet applaudit.*)

**Mme Catherine Génisson.** – La création de l'Agence nationale de santé publique apportera une simplification bienvenue ; nos agences, trop nombreuses parce que souvent créées en réaction à une crise, formaient un paysage sans cohérence et sans lisibilité. Le projet de loi est conforme au rapport de préfiguration remis par M. Bourdillon en mars 2015 qui insistait, à juste titre, sur le nécessaire ancrage de l'Agence dans les régions et outre-mer. L'Agence disposera de cellules d'intervention placées auprès des directeurs généraux des agences régionales de santé.

L'agence interviendra dans tous les champs de la santé. La prévention est l'une de ses compétences phares, en témoigne la campagne « mois sans tabac ». Ses moyens sont préservés, ce qui n'est pas mince lorsque le budget est si contraint. Le groupe socialiste veillera à leur maintien dans les années à venir.

La commission des affaires sociales a poursuivi le débat sur les mutualisations, que nous avons eu lors de l'examen de la loi sur la modernisation du système de santé, supprimé l'habilitation pour modifier à des fins de mutualisations des fonctions dites support de plusieurs organismes du champ sanitaire. Pourtant, ce texte avait été largement adopté à l'Assemblée nationale. Surtout, il est désormais prévu que quatre parlementaires siègeront au conseil d'administration de l'ANPS aux côtés de représentants de l'AMF et de l'ADF. Si nous sommes attachés à l'indépendance des agences, le politique doit aussi garder sa capacité de décision. Le groupe socialiste, qui était favorable au texte initial, ne votera donc pas le texte de la commission des affaires sociales.

L'expérimentation sur la déclaration des exportations de médicaments par les grossistes-répartiteurs est bien encadrée : elle durera trois ans, le tiers de confiance sera désigné par décret en Conseil d'Etat et un décret précisera la liste des médicaments concernés. La commission des affaires sociales, avec l'accord du Gouvernement, a porté l'évaluation de l'expérimentation à deux ans.

Quelle aurait été la capacité des praticiens libéraux à apprécier la qualité et l'origine éthique de cellules et tissus directement importés d'un pays membre de l'Union ? Il fallait effectivement en rester au cadre actuel.

Enfin, le groupe socialiste et républicain soutient le transfert du comité technique des vaccinations à la HAS en notant qu'il faudra veiller aux moyens de cette haute autorité dont les responsabilités ne cessent de s'alourdir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et républicain*)

**M. Yves Daudigny.** – Très bien.

**M. Alain Milon.** – Pour la première fois, la commission des affaires sociales a examiné des textes en procédure d'examen en commission. Je salue l'excellent travail de M. Barbier.

La commission des affaires sociales a adopté sans modification les mesures techniques. L'article 166 de la loi de modernisation du système de santé avait prévu de nombreuses habilitations à procéder par ordonnances dont le Sénat avait limité le champ. Si nous étions favorables à des mesures de mutualisation, inclure l'ANSP dans le champ de l'ordonnance sur les simplifications n'était pas souhaitable. Nous l'avons dit lors du débat sur la loi de modernisation, laissons l'agence s'installer. Cette position n'était ni « involontaire » ni « malvenue » comme on peut le lire dans l'exposé des motifs élaboré par le Gouvernement. Du reste, le projet d'ordonnance ne comporte aucune mesure concrète de mutualisation pour accorder une compétence illimitée au pouvoir réglementaire. Cela est contraire à la volonté du législateur.

Notre commission, soucieuse de la sécurité sanitaire, a supprimé la possibilité d'une importation directe, par les établissements et les praticiens, des tissus et cellules depuis les pays de l'Union européenne. Dans un domaine tout aussi sensible, j'ai récemment été interpellé par l'union départementale du don du sang de mon département concernant l'origine éthique du « plasma SD ». Existe-t-il bien une traçabilité des poches de plasma collectées ?

Enfin, et conformément aux recommandations de nombreux rapports parlementaires, dont celui de M. Labazée en 2013, le comité technique des vaccinations est transféré à la Haute autorité de santé. Si la France mène une vraie politique vaccinale, les résultats ne sont pas à la hauteur du dispositif. Le discours protestataire trouve un écho favorable auprès des Français que la Haute Autorité doit contrer.

Le groupe Les Républicains votera le texte dans la rédaction de la commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains*)

**Mme Laurence Cohen.** – Nous déplorons le recours à la procédure d'examen en commission qui dessaisit le Parlement alors même qu'il s'agit d'une loi de ratification d'ordonnances ! Double peine. Le débat en commission ne nous a pas fait changer d'avis. Je ne vois aucun avantage à cette procédure, sinon le gain de temps, argument non recevable pour les parlementaires que nous sommes !

**M. Philippe Dallier.** – C'est vrai.

**Mme Laurence Cohen.** – Le premier texte fusionne l'Inpes, l'INTS et l'Eprus au sein de l'ANSP.

Malheureusement, cette fusion, faite contre le personnel, vise avant tout à réaliser des économies : l'an dernier, le Gouvernement a déjà diminué de 3,1 % les subventions à ces trois opérateurs, supprimant

50 emplois. Le bleu budgétaire pour 2017 confirme cette tendance, puisqu'il prévoit 7 millions d'euros de crédits en moins et la suppression de 40 emplois alors que les mêmes missions voire davantage devront être assurées. Ce n'est pas sérieux !

Nous demandons au Gouvernement de revoir à la hausse les moyens humains et financiers alloués à l'établissement afin qu'il puisse mener une étude globale des besoins de santé des populations.

Au regard de l'amendement du rapporteur sur la suppression de l'habilitation, nous nous abstenons sur le premier texte.

Le second texte porte des mesures de simplification.

Ma collègue Annie David avait rappelé, dans le débat sur la loi de modernisation l'importance du contrôle des produits labiles, des poches de sang venant de l'étranger et des importations des laboratoires privés.

Nous continuons à être extrêmement vigilants quant à la préservation de notre modèle transfusionnel bénévole, gratuit et éthique. C'est pourquoi nous sommes contre l'article premier.

Sur l'article 2, les grossistes-répartiteurs nous ont fait part de leur mécontentement et dénoncé des obligations « redondantes ». Les acteurs de la répartition doivent disposer d'un stock de 15 jours et détenir à tout moment 90 % des références en stock. Je tiens à rappeler la responsabilité des industriels dans les pénuries de vaccins, et leur refus de fabriquer assez de vaccins sans adjuvants à base d'aluminium.

L'article 3 encadre les importations de cellules et de tissus humains. Un tel encadrement ne suffit pas. Il faut interdire le commerce de tissus et de cellules en provenance de pays tiers hors Union européenne, au nom de l'éthique. Là encore, nous refusons la marchandisation du corps humain et privilégions une logique de dons éthiques. Nous avons d'ailleurs proposé de supprimer cet article 3. Malgré l'amendement du rapporteur, qui va dans le bon sens, nous voterons contre cette ordonnance qui va bien au-delà d'une simplification des procédures. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste républicain et citoyen)*

**Mme Elisabeth Doineau.** – Ces deux textes sont la conséquence de la loi de modernisation du système de santé, dont j'étais la co-rapporteuse.

Le premier crée l'ANPS, qui facilitera les synergies et renforcera la transparence.

En première lecture de la loi de modernisation sur le système de santé, le Sénat avait supprimé plusieurs habilitations à légiférer par ordonnance en la matière, vu l'importance des mesures visées, comme celles relatives aux mutualisations des fonctions support.

C'est donc avec une infinie prudence que j'accueille ce projet de loi de ratification. Et c'est avec d'autant

plus de réserve, que le Gouvernement tenterait d'utiliser cette habilitation, dans un sens détourné de ce que prévoyait la loi Santé : une opération de transfert définitif de compétence du pouvoir législatif au pouvoir réglementaire concernant les mutualisations. Le Parlement est dans son droit de ne pas signer un blanc-seing au Gouvernement.

C'est pourquoi le groupe UDI-UC soutient le texte du rapporteur.

Les grossistes-répartiteurs peuvent exporter certains médicaments, dans le respect de normes strictes et c'est de cette activité qu'ils tirent la plupart de leurs bénéfices. *(Mme Nicole Bricq renchérit)* Depuis dix ans, les pénuries n'ont cessé de s'accroître. La France a connu dix fois plus de ruptures d'approvisionnement de médicaments d'intérêt thérapeutique majeurs en 2014 qu'en 2008.

Chaque jour, 5 % des médicaments sont en rupture de stock : 10 % des vaccins manquent, même ceux inscrits au calendrier vaccinal comme le BCG ou les vaccins contre la coqueluche ou la tuberculose...les articles sur le sujet créent du stress voire une certaine psychose chez les parents.

L'expérimentation prévue par le texte ne semble pas à première vue pénalisante. Pourtant la chambre syndicale de la répartition pharmaceutique dit ne pas avoir été consultée. Pourquoi ne pas avoir inclus dans l'expérimentation tous les acteurs, dont les laboratoires voire les dépositaires ?

Ce n'est surtout pas le rôle du Gouvernement de stigmatiser une profession particulière ni de jouer les arbitres entre laboratoires et grossistes-répartiteurs. Il faut plutôt garantir l'efficacité de l'ensemble de la chaîne. Sous ces réserves, nous voterons le texte de la commission des affaires sociales. *(« Très bien ! » et applaudissements au centre)*

**Mme Mireille Jouve.** – Ces deux textes sont examinés selon la procédure d'examen en commission. La création de l'ANSP est issue de la fusion des trois établissements publics.

Nous approuvons cette mesure d'efficacité : Comme le rappelait le directeur général de l'agence François Bourdillon, « la création de l'ANSP est l'opportunité de créer un centre de référence et d'excellence, fondé sur une expertise et une parole scientifique incontestables », à l'image de ce qui s'est fait aux États-Unis, en Angleterre ou au Québec.

Je souscris à la position de notre excellent rapporteur sur l'article 2.

La très grande majorité des sénateurs du groupe RDSE votera ce premier projet de loi.

L'expertise de l'ANSM est aujourd'hui largement reconnue. La crise du Médiateur a été l'occasion de renforcer ses missions, mais des évolutions structurelles restent à mener, selon les préconisations d'un rapport de l'Igas. Nous soutenons les modifications apportées en commission, notamment

pour lutter contre les ruptures de stock. Cette mesure expérimentale renforcera la transparence.

L'importation de tissus et cellules humains de pays hors Union européenne doit impérativement satisfaire aux normes de qualité européennes, pour garantir l'éthique et la sécurité. Les praticiens doivent passer par les banques de tissus. C'est pourquoi nous soutenons la position du rapporteur.

Nous soutenons le regroupement du comité technique des vaccinations et de la Haute Autorité de santé, à un moment où la politique vaccinale est parfois remise en cause - je pense à la polémique sur le vaccin contre l'hépatite A.

Le groupe RDSE votera à l'unanimité ce second projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RDSE*)

*À la demande de la commission des affaires sociales, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, ratifiant l'ordonnance du 14 avril 2016 portant création de l'Agence nationale de santé publique et modifiant l'article 166 de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé est mis aux voix par scrutin public.*

**Mme la présidente.** – Voici le résultat du scrutin n°38 :

Nombre de votants.....	342
Nombre de suffrages exprimés.....	322
Pour l'adoption.....	211
Contre.....	111

*Le Sénat a adopté.*

*Le projet de loi ratifiant l'ordonnance du 15 juillet 2016 portant simplification de procédures mises en œuvre par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé et comportant diverses dispositions sur les produits de santé est adopté.*

## Engagement de la procédure accélérée

**Mme la présidente.** – En application de l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, le Gouvernement a engagé la procédure accélérée pour l'examen du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tadjikistan relatif à la construction d'une tour de contrôle sur l'aéroport de Douchanbé, déposé sur le Bureau de l'Assemblée nationale le 13 juillet 2016 ; et du projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant portant première modification à l'entente en matière de sécurité sociale du 17 décembre 2003 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec

et de l'avenant portant seconde modification au protocole d'entente du 19 décembre 1998 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec relatif à la protection sociale des élèves et étudiants et des participants à la coopération, déposé sur le Bureau de l'Assemblée nationale le 12 octobre 2016.

*La séance est suspendue à 11 h 40.*

PRÉSIDENCE DE M. GÉRARD LARCHER

*La séance reprend à 15 heures.*

## Questions d'actualité

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité au Gouvernement. Je vous rappelle que la séance est retransmise en direct sur France 3, Public Sénat et sur le site internet du Sénat.

J'appelle chacun de vous à respecter son temps de parole et à être attentif au respect des uns et des autres.

### *Statistiques du chômage*

**M. Philippe Dallier.** – Il y a quelques semaines, une commission d'enquête du Sénat dont j'étais le rapporteur a remis ses conclusions, recommandant de ne plus se focaliser sur les chiffres mensuels du chômage de catégorie A. Nous n'avons malheureusement pas été entendus, puisque le Gouvernement se félicite de la baisse du nombre d'inscrits de 66 000 personnes en septembre, en catégorie A.

Or en agrégeant les catégories A, B et C, le chômage a progressé de 1 % en un an ! Il a même augmenté de 16 % en catégorie B, de 6 % en catégorie E, celle qui correspond aux contrats aidés.

**M. Roger Karoutchi.** – Oh là là...

**M. Jean-Louis Carrère.** – Vous êtes incroyable...

**M. Philippe Dallier.** – Mme El Khomri a-t-elle seulement eu notre rapport ? Entend-elle retenir nos propositions pour redonner de la crédibilité à la parole publique sur un sujet aussi important ?

**M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.** – Veuillez excuser l'absence de Mme El Khomri, en mission outre-mer. Nous avons bien eu votre rapport. Il indique notamment que les chiffres de Pôle emploi ne font l'objet d'aucune manipulation... Dont acte. Nous vous rejoignons toutefois sur l'intérêt de regarder les tendances et les chiffres semestriels : ceux-ci sont bons également !

Nous devons certes continuer à travailler pour compléter les chiffres mensuels de l'Insee par ceux qui

correspondent aux statistiques du BIT, pour rendre possibles les comparaisons internationales. Nous réfléchissons donc, soit à la publication mensuelle des chiffres du BIT, soit à une publication trimestrielle.

Quoi qu'il en soit, la lutte contre le chômage dans notre pays porte ses fruits, et chacun doit s'en réjouir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et républicain et du groupe RDSE*)

**M. Philippe Dallier.** – C'est du traitement social du chômage : vous consacrez 2,2 milliards d'euros aux contrats aidés et un milliard à la formation. Il faudrait plutôt restaurer la compétitivité de nos entreprises et créer des emplois... C'est là le grand échec du quinquennat. C'est cela que les Français vous reprochent ! (*Applaudissements à droite et sur quelques bancs au centre*)

### *Essais cliniques*

**M. Gilbert Barbier.** – Le 17 janvier, Guillaume Molinet décédait au CHU de Rennes ; il participait à un essai clinique du laboratoire Biotrial. Le ministre de la santé a diligenté une enquête de l'Igas. Le 23 mai, son rapport concluait que le laboratoire aurait commis des manquements dont trois graves, pourtant la conformité globale du protocole d'essai n'était pas remise en cause. Circulez... L'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (Oclasp), poursuivant parallèlement son enquête, relève néanmoins des irrégularités troublantes dans les *process* et dans la façon dont l'administration a géré le drame. Pourquoi la directrice de l'évaluation, Mme Delval, et le responsable des essais n'ont-ils pas été entendus par les inspecteurs ?

Avez-vous eu connaissance du rapport de Mme Delval dont certains passages ont disparu du rapport final de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) ? Si oui, pourquoi ces points sont-ils passés sous silence par l'Igas ? Sinon, comment tolérez-vous d'être trompée à ce point ?

**Mme Pascale Boistard, secrétaire d'État auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie.** – En janvier dernier, à la suite d'un accident grave lors d'un essai clinique de phase 1 par les laboratoires Bial et Biotrial sur une nouvelle molécule, six personnes ont été admises au CHU de Rennes ; une est décédée.

Sans délai, Mme Touraine a pris des mesures et diligenté des enquêtes. L'Igas a retenu une responsabilité de Bial et Biotrial dans la conduite de l'étude et dans l'information lacunaire des autorités. La ministre a exigé de Biotrial un plan d'action qui lui a été remis en juin et dont une version corrigée a été finalisée en septembre.

Ni l'Igas, ni les experts indépendants ne mettent en cause le bien-fondé ou le déroulement de l'étude. Tous soulignent que la toxicité de la molécule testée est en cause.

Pour le reste, l'ANSM a démenti les accusations relayées dans la presse. Le Gouvernement n'a pas accès au dossier. Une procédure étant en cours, seul le parquet est habilité à faire quelque commentaire que ce soit. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et républicain*)

**M. Gilbert Barbier.** – Le rapport de Mme Cécile Delval est pourtant paru dans la presse. On croit revivre le scandale du Médiateur et l'administration ne fait rien pour y remédier ! (*Applaudissements au centre et à droite*)

### *Accord économique et commercial global avec le Canada (CETA)*

**M. Jean Desessard.** – Monsieur le ministre Harlem Désir, le sommet pour la signature du traité de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne a été annulé, en raison du refus du parlement de la Wallonie.

**M. Jean Bizet.** – C'est réglé !

**M. Jean Desessard.** – Les écologistes partagent ces réserves. Les négociations ont été menées dans l'opacité entre technocrates qui finalement proposent aux parlements un texte de 1 600 pages à prendre ou à laisser. En outre, ce projet contribue à transformer la planète en un immense marché, sans règles sociales ni environnementales, sans protection douanière pour les économies et les agricultures. Enfin, sur le plan écologique, l'accord de Paris sur le climat n'est pas même mentionné...

On vient d'apprendre que les parties belges sont parvenues à un compromis, le parlement wallon ayant obtenu un droit de retrait, une protection accrue des services publics, un report des tribunaux arbitraux.

Le Gouvernement soutiendra-t-il la dynamique engagée par le peuple wallon ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes écologiste et communiste républicain et citoyen*)

**M. Harlem Désir, secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes.** – Nous nous réjouissons du déblocage de la situation. (*M. Bruno Sido applaudit*) Après de longues années, nous sommes parvenus avec le Canada à un bon accord, positif, équilibré, régulé. (« Non ! » sur les bancs du groupe communiste républicain et citoyen) Nous avons obtenu la reconnaissance de quarante-deux appellations géographiques contrôlées, la protection des services publics, des garanties sociales et environnementales, le maintien du règlement des différends sous maîtrise publique. Toutes nos lignes rouges ont été respectées. L'exception culturelle, le principe de précaution ou notre modèle alimentaire sont préservés. La première cour publique sur les investissements doit voir le jour, elle mettra fin au scandale des arbitrages privés. Des réponses ont été

apportées au parlement wallon qui a levé ses réserves.

C'est la démonstration qu'il faut associer étroitement les parlements...

**M. Jean Desessard.** – Voilà !

**M. Harlem Désir, secrétaire d'État.** – ...à la préparation des accords de commerce - y compris avec les États-Unis. La substance importe plus que le calendrier. De bons accords commerciaux sont possibles et dans l'intérêt des Européens, si des garanties sont offertes : ainsi l'Europe contribue-t-elle à une mondialisation mieux régulée. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste et républicain)*

### *Concessions autoroutières*

**Mme Évelyne Didier.** – La privatisation des autoroutes en 2006 a fait perdre à l'État 1,5 milliard d'euros par an. Les contrats de concession ne sont pas immuables : ils peuvent être dénoncés, pour retrouver une souveraineté publique sur les infrastructures et des moyens de financement de nouveaux investissements, pour la transition écologique et l'aménagement du territoire.

Au lieu de cela, le Gouvernement s'entête et annonce un second plan de relance juteux pour les concessionnaires. Où est le bilan du premier ? On fait même les poches des collectivités territoriales : leur contribution, avec la hausse des péages, doit apporter un milliard d'euros, notamment pour financer des lignes TGV...

Quand cesserez-vous de brader le patrimoine public ?

**M. Jean-Marie Le Guen, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.** – Le capital des sociétés autoroutières a été privatisé en 2006. En effet, une renationalisation aurait coûté des dizaines de milliards d'euros. Nous l'avons écartée et avons fait le choix en 2015 de mieux réguler les concessions existantes.

L'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (Arafer) a été dotée de pouvoirs de contrôle, et de sanction si le plan n'est pas appliqué. Le 28 juillet 2016 a été annoncé un nouveau plan autoroutier qui permettra aux concessions de financer, minoritairement, des infrastructures qui l'étaient jusqu'ici par les seules collectivités. Les hausses de péage seront modérées : de 0,3 %, soit quelques centimes seulement, entre 2018 et 2020.

Voilà qui permettra d'avancer et de mieux maîtriser l'argent public.

**Mme Évelyne Didier.** – L'État aurait pu emprunter, hors du périmètre de la dette maastrichtienne, et redevenir bénéficiaire à nouveau à partir de 2028, en récupérant 1,5 milliard d'euros par an. Ce n'est pas négligeable... Ce que nous souhaitons, c'est la

maîtrise publique. *(Applaudissements sur les bancs CRC)*

### *Démantèlement de la Lande de Calais*

**Mme Delphine Bataille.** – Le Gouvernement a tenu sa promesse de démanteler la Lande de Calais. Il fallait évacuer le terrain, tout en faisant preuve de fermeté et en trouvant une solution d'hébergement pour les migrants en détresse. Monsieur le ministre, vous avez tenu l'engagement du Gouvernement, et dans les temps. C'est l'honneur de notre pays. L'opposition prétend qu'il a fini par agir sous sa pression. C'est faux ! En plus, alors que la droite appelle à des solutions dures, le Gouvernement a su faire preuve de solidarité, de respect des droits de l'homme et de fermeté. Il a accompli un devoir humanitaire en répartissant les migrants sur le territoire et en sécurisant Calais. *(« La question ! » à droite)*

Pouvez-vous, monsieur le ministre, faire un point d'étape sur le démantèlement ? Quelle est la situation dans les centres d'accueil et d'orientation (CAO) ? Comment les mineurs isolés sont-ils aidés ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et républicain ; M. François Fortassin applaudit également)*

**M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur.** – Avec Emmanuelle Cosse, sous l'autorité du président de la République et du Premier ministre, nous avons souhaité réaliser une évacuation humanitaire conformément aux valeurs de notre pays. Il y avait sur place plus de 6 000 personnes, à 85% éligibles au droit d'asile, principe fondamental de notre droit depuis 1790. Pouvions-nous laisser ces personnes sans abri, dans la boue et le froid ? Non !

Les CAO accueillent aujourd'hui 1 200 mineurs isolés. Nous discutons avec le Royaume-Uni pour faciliter l'accès à ce pays pour ceux qui y ont de la famille.

Enfin, j'ai donné l'ordre aux préfets de poursuivre les contrôles d'identité, pour éviter l'afflux de migrants qui profiteraient de l'appel d'air : 2 000 personnes ont été reconduites depuis début 2016 à partir de Calais. Humanité et fermeté, tels sont nos principes directeurs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et républicain)*

### *Retour des djihadistes français*

**M. Hervé Marseille.** – La bataille de Mossoul est engagée. Daech qui l'occupait depuis 2014 a massacré des milliers de combattants, fait disparaître méthodiquement les chrétiens d'Orient, détruit des pans entiers du patrimoine de l'humanité et organisé de sanglants attentats en France. Il y aurait dans ses rangs trois cents Français - hommes, femmes, mais aussi des mineurs – appelés à revenir. Ceux sur lesquels l'information est la plus précise seront

appréhendés, d'autres seront assignés à résidence mais pourront échapper à la surveillance...

Monsieur le garde des sceaux, alors que les policiers manifestent, que le personnel pénitentiaire dit son mécontentement, que les budgets sont contraints, comment le Gouvernement se prépare-t-il ? *(Applaudissements au centre et à droite)*

**M. Jean-Jacques Urvoas**, garde des sceaux, ministre de la justice. – La situation sera difficile mais nous ferons face. Vous avez raison, tous ceux qui reviendront verront leur dossier judiciairisé ; il n'y a aucun vide sur le plan pénal. Sur le plan carcéral, j'ai décidé de modifier le régime de certaines cellules en maisons centrales de sorte qu'elles accueillent des prévenus. Ceux qui sont moins violents, moins prosélytes mais tout aussi radicalisés seront regroupés dans des quartiers dédiés - cinq à six cents places seront aménagées dans vingt-sept établissements.

Enfin, le budget 2017 prévoit des crédits pour financer des recrutements et sécuriser les établissements, notamment grâce à des équipes de sécurité pénitentiaire. *(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et républicain et du RDSE)*

### *Malaise des policiers*

**M. Roger Karoutchi**. – Depuis quinze jours, la police manifeste. Certes, en raison des problèmes d'effectifs. Mais surtout parce que les contraintes pesant sur elle s'accumulent avec l'état d'urgence.

**M. Jean-Louis Carrère**. – Vous aviez supprimé beaucoup de postes !

**M. Roger Karoutchi**. – La police manque de moyens et s'interroge - notamment sur la légitime défense lorsque elle est attaquée comme récemment au cocktail Molotov ; mais elle a aussi le sentiment de ne pas toujours être soutenue par sa hiérarchie, voire par les autorités politiques. Les policiers veulent que leurs missions soient reconnues, recentrées, et que la chaîne pénale suive.

Vous avez entamé un dialogue. Comment comptez-vous lui redonner confiance ? *(Applaudissements au centre et à droite)*

**M. Bernard Cazeneuve**, ministre de l'intérieur. – La police est en effet confrontée à des formes de violence de plus en plus radicales et abjectes. Je veux le dire avec gravité : les affiches et les tags qui assimilent la police à la violence et appellent au meurtre de policiers m'inspirent un profond dégoût et appellent de ma part une condamnation absolue. *(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et républicain, RDSE, UDI-UC et Les Républicains)*

Le respect, celui que l'on doit à la police, au maître d'école, aux aînés doit être remis au cœur de la société.

Des dispositions législatives seront soumises au Parlement d'ici fin novembre sur la légitime défense, l'anonymisation, l'alignement de la répression de l'outrage à un agent des forces de l'ordre sur celle de l'outrage à magistrat.

Les problèmes matériels existent aussi, les véhicules, les armes et les locaux sont souvent anciens ou vétustes. Nous accélérons donc le mouvement entamé depuis quatre ans. Nous augmenterons les moyens dont la police est dotée, au-delà des 843 millions d'euros supplémentaires déjà prévus par le projet de loi de finances. Pour le reste, je me refuserai à entretenir de vaines polémiques dans la période politique particulière qui s'ouvre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et républicain)*

**M. Roger Karoutchi**. – Soit, rendez-vous fin novembre pour que les promesses se transforment en acte. Je veux enfin dire tout le soutien que mon groupe, et certainement le Sénat tout entier, apporte aux policiers, sans lesquels il n'y aurait pas de République. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Les Républicains et UDI-UC)*

### *Grève à I-Télé*

**M. David Assouline**. – Ce matin, les salariés d'I-Télé ont reconduit leur grève, en opposition avec une décision de leur direction contraire à l'éthique et à la crédibilité de la chaîne. Une direction qui recourt à l'intimidation et au mépris, jetant par exemple à la poubelle, le week-end dernier, des effets personnels ou démagnétisant des badges d'accès...

Nous venons d'adopter à l'initiative du groupe socialiste une loi sur l'indépendance des médias. Loi inutile disaient certains... La preuve que non ! La situation à I-Télé illustre les problèmes liés à la concentration des médias, qui conduit à la confusion des genres et à des tentatives de mise au pas des rédactions lorsque des médias passent sous la coupe de grands groupes privés - dont les objectifs et l'activité principale n'ont aucun rapport avec l'information. Les propriétaires et investisseurs ont des droits, mais pas tous les droits...

La quasi-totalité des rédactions sont concernées, qui savent que leur avenir est en jeu. Le groupe socialiste est solidaire des salariés d'I-Télé. Le Gouvernement entend-il répondre à la demande de médiation, pour sortir du blocage ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et républicain)*

**Mme Audrey Azoulay**, ministre de la culture et de la communication. – Le conflit dépasse le cas d'I-Télé et revêt des questions éthiques, d'indépendance et de liberté.

Avec Patrick Bloche à l'Assemblée nationale, mais malheureusement sans le soutien de la majorité sénatoriale, nous avons fait voter la loi renforçant l'indépendance et le pluralisme des médias ; ce texte

rend obligatoire d'ici 2017, dans tous les journaux, chaînes de télévision et de radio, la conclusion d'une charte de déontologie négociée avec les journalistes. Il s'agit aussi de renforcer la protection des sources et les lanceurs d'alerte. Ce n'est pas au Gouvernement de dire si tel ou tel animateur a sa place sur les antennes d'I-Télé, mais au CSA de veiller au respect de la convention en contrepartie de laquelle une fréquence a été attribuée à la chaîne. Il a été saisi.

Enfin, les voies normales du dialogue social n'ayant pas été respectées, un travail de médiation sociale a été lancé avec la direction régionale du travail, toujours sur place, pour renouer le dialogue. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et républicain)*

### *Agressions à l'école*

**M. Claude Kern.** – À Marseille, Aubervilliers, Tremblay-en-France, Paris, Saint-Denis, Strasbourg, les agressions se multiplient depuis des mois dans l'éducation nationale. Selon une enquête, 49,1 % des personnels de l'éducation ont été victimes de violences physiques entre 2007 et 2013, 63 % de menaces... Nul doute que depuis les chiffres ont explosé... Aucune région n'est épargnée. Il y a dix jours, un professeur de mathématique a été agressé en plein cours dans un lycée de Strasbourg...

Ces attaques sont intolérables. L'école, c'est la République - aussi le réceptacle des maux de la société. Les personnels de l'éducation nationale, devenus les urgentistes de la République, ne bénéficient pas de l'accompagnement nécessaire. Des sanctions exemplaires sont indispensables. La rentrée est dans une semaine. Qu'entend faire le Gouvernement pour refaire de l'école le lieu préservé de la République? *(Applaudissements au centre et à droite)*

**M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur.** – L'école est un sanctuaire, où les élèves accèdent à la connaissance et au libre-arbitre ; ils doivent y être protégés de toute forme de violence. En cas de violence, la réponse doit être rapide et ferme, elle l'a été à la suite des violences de Tremblay - huit personnes ont été interpellées, d'autres le seront sans doute.

Encore faut-il assurer la sécurité des établissements. Ce que nous faisons en lien avec le ministère de l'éducation nationale. Une équipe de 2 391 gendarmes et policiers a été constituée, pour servir de référents, organiser des patrouilles et intervenir en cas de besoin. Près de 3 000 missions d'assistance technique ont été menées pour renforcer la sécurité des établissements. Nous avons formé 500 enseignants à répondre à des actes de violence ou de terrorisme, ce nombre sera triplé cette année. C'est le fruit d'une coopération très étroite entre mon ministère et celui de l'éducation nationale.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et républicain et du RDSE)*

### *L'État face à la violence*

**M. Bernard Fournier.** – Monsieur le ministre de l'intérieur, la violence ne cesse de croître dans notre pays, tous les symboles de la République sont visés, l'autorité, le savoir, les services publics.

Les victimes sont des policiers, lundi à Tremblay, mercredi à Vénissieux, vendredi au Val-Fourré ; la semaine dernière, ce sont des enseignants à Argenteuil, Saint-Denis, Calais. Cette même semaine, deux médecins et un interne ont été agressés à Tourcoing.

**M. Jean-Louis Carrère.** – Consultez un psychanalyste !

**M. Bernard Fournier.** – À Saint-Etienne, une centaine d'individus cagoulés ont défilé malgré l'interdiction, et ont fini par saccager la permanence du parti socialiste. *(Mouvements divers à droite)*

**M. Jean-Louis Carrère.** – Merci de votre sollicitude !

**M. Bernard Fournier.** – La délinquance s'affirme sans complexe, l'impunité règne. Les délinquants font la loi là où la République recule.

Avez-vous conscience de la gravité de la situation ? Quand rompez-vous avec le déni de réalité ? *(Applaudissements à droite)*

**M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur.** – Je comprends bien la raison qui vous conduit à poser cette question... Je pourrais entrer dans votre jeu, vous citer les violences commises à Strasbourg en 2009 *(Exclamations à droite)*, les violences urbaines qui ont reculé de 40 % depuis quatre ans... Mais je ne le ferai pas *(Mêmes mouvements)* car ce serait irresponsable et apporterait de l'eau au moulin de tous les populismes. Jamais il ne me viendrait à l'idée de taxer de laxisme ceux qui, gouvernant, ont été confrontés à la violence, *(Exclamations à droite)* car ce serait oublier les principes du droit républicain. Et je ne peux que regretter qu'à l'approche des primaires, vous vous abaissiez à ce type d'exercice... *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et républicain, RDSE et sur quelques bancs au centre et à droite)*

### *Chiffres de l'emploi*

**M. Claude Bérêt-Débat.** – Les chiffres du chômage pour septembre ont confirmé l'amélioration observée ces derniers mois, avec une baisse de 66 000 chômeurs en catégorie A ; c'est le troisième trimestre consécutif de baisse.

C'est une très bonne nouvelle pour les 90 000 personnes qui ont retrouvé un travail depuis le début de l'année, dont 35 000 jeunes. Derrière les

statistiques, ne l'oublions pas, il y a des réalités humaines, des hommes et des femmes que le chômage a plongés dans la précarité, la détresse et parfois le désespoir. Ces succès ne doivent rien au hasard mais à la politique volontariste voulue par le président de la République. (*Mouvements divers à droite*) Comment le Gouvernement compte-t-il agir pour soutenir cette tendance favorable ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et républicain*)

**M. Jean-Marie Le Guen**, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. – Oui, le chômage a baissé de 1,9 % en septembre, soit 66 900 chômeurs de moins.

**M. Philippe Dallier**. – Grâce aux 73 000 stages !

**M. Jean-Marie Le Guen**, secrétaire d'État. – Depuis le début de l'année, on compte 90 000 chômeurs de moins, dont 37 000 jeunes de moins de 25 ans - une baisse de 6 %.

**M. François Grosdidier**. – Ils sont en formation !

**M. Jean-Marie Le Guen**, secrétaire d'État. – J'imagine que vous m'interpelez pour vous en féliciter... Notre politique porte ses fruits : le CICE a redonné des marges aux entreprises ; l'aide à l'embauche dans les PME et TPE a produit ses effets, et la loi Travail, avec la modernisation du dialogue social et la garantie Jeunes, confortent le dispositif.

Pour lutter contre l'échec scolaire et donner une chance à ceux qui sortent sans qualification, nous avons enfin lancé un plan massif de formation de 500 000 personnes, qui permettra de pourvoir les offres d'emplois de demain. C'est cela, le redressement national. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et républicain*)

### Produits phytosanitaires

**M. Gérard César**. – Le 6 juillet, le Conseil d'État a enjoint au Gouvernement d'abroger l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires. Le projet de nouvel arrêté inquiète les agriculteurs : selon leur calcul, il ferait perdre quatre millions d'hectares en arboriculture, viticulture, cultures maraîchères et grandes cultures, soit sept milliards d'euros. Plusieurs milliers d'hectares de vignes sont menacés. La création de zones non traitées n'est pas une solution. L'essentiel est de protéger les applicateurs, comme le préconisait le rapport d'août 2012. C'est d'abord pour les agriculteurs que certaines molécules peuvent être nocives !

Pouvez-vous éclairer la Haute Assemblée sur le projet d'arrêté ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains*)

**M. Jean-Marie Le Guen**, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. – L'arrêté de 2006 a été censuré pour vice de procédure, d'où ce nouvel arrêté qui fait l'objet

d'une large concertation interministérielle et avec les représentants des agriculteurs. La santé des riverains, des agriculteurs et des ouvriers agricoles est en jeu. Il faut du pragmatisme, cependant, et nous nous refusons à sur-transposer les directives européennes. (*Mouvements divers à droite*)

Il faut aussi favoriser des pratiques plus soucieuses de la santé et de l'environnement : épandage, produits de substitution... Je vous renvoie au plan Ecophyto 2. Des expérimentations sont en cours, notamment en Gironde, qui pourront être généralisées après évaluation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et républicain*)

**M. Gérard César**. – Votre réponse reste floue, mais j'en prends acte, je sais que la décision engage quatre ministères. Nous serons vigilants. Les arrêtés préfectoraux pris en concertation suffisent... (*Applaudissements au centre et à droite*)

*La séance est suspendue à 16 heures.*

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE CAFFET,  
VICE-PRÉSIDENT

*La séance reprend à 16 h 15.*

### Mixité sociale aux abords des gares du Grand Paris Express

**M. le président**. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi visant à garantir la mixité sociale aux abords des gares du Grand Paris Express.

#### Discussion générale

**M. Christian Favier**, auteur de la proposition de loi. – (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste républicain et citoyen*) J'ai déposé cette proposition de loi avec mes collègues le 14 mars dernier. Elle pose une règle simple : la proportion de logements sociaux doit être de 30 % des bâtiments d'habitation construits dans un rayon de 400 mètres autour des gares du Grand Paris Express, s'ils comptent plus de douze logements ou plus de 800 m<sup>2</sup> de surface habitable.

Les travaux du premier kilomètre du Grand Paris Express ont été inaugurés le 4 juin dernier à Clamart, sur la ligne 15 sud, lançant ce projet de transport inédit qui ouvre de nouvelles mobilités de banlieues à banlieues.

Le Grand Paris Express, ce sont 200 kilomètres de lignes, 68 gares, 22 milliards d'investissements et 10 000 à 15 000 emplois directs par an, qui vont changer la physionomie de la métropole autant que les grands travaux du baron Haussmann.

Pourtant, les citoyens peinent à voir les changements que ce chantier induira. Piloté par la seule société du Grand Paris, il risque de renchérir les logements et aggraver la ségrégation.

Certes, la situation n'est pas la même partout ; les populations elles-mêmes sont diverses. À Aulnay ou à Bagneux, à Créteil ou à Issy-les-Moulineaux, l'offre de logements n'est pas la même, certaines villes se plaçant en garant du droit au logement tandis que d'autres n'en font pas leur priorité.

Mais les enjeux sont fondamentalement les mêmes : comment faire pour mieux articuler l'offre de transports aux besoins, et construire une métropole plus inclusive ? Si certaines villes ont déjà un fort taux de logements sociaux, rien ne garantit que leurs populations puissent rester sur place.

L'exemple de La Courneuve est fréquemment avancé, où seules 485 attributions de logements sociaux se font chaque année, pour plus de 2 000 demandeurs.

Avec un taux de 30 %, nous rendons possible l'émergence d'offres alternatives, en accession sociale à la propriété ou locatif privé par exemple.

La baisse des dotations aux collectivités territoriales limite leurs capacités d'intervention. À Plaine-Commune, Bagneux, Vitry, intervenir pour faire sortir de terre des logements abordables reste une gageure. L'établissement public foncier dont le rôle est souvent mis en avant ne fait que du portage pour les collectivités territoriales.

En Ile-de-France, on compte 672 000 demandes de logements sociaux, mais seulement 82 418 attributions par an, l'ancienneté moyenne des demandes étant de 31 mois...

Le Grand Paris Express et cette proposition de loi sont une occasion de lutter contre les phénomènes spéculatifs. Les chiffres ne témoignent pas encore d'une envolée des prix du foncier ; c'est précisément pour cela qu'il faut intervenir : avant que les 15 000 logements dont la construction est prévue prochainement sortent de terre.

Évitons que l'histoire se répète. La métropole était devenue riche de la diversité de ses visages et de ses cultures.

L'arrivée d'une nouvelle gare doit être une opportunité pour développer les infrastructures de services publics, les emplois, les espaces publics et les logements qui répondront à la demande des habitants. Or nous savons que 71 % des ménages demandeurs ont des ressources inférieures aux plafonds.

Ces problématiques ont nécessairement été traitées au sein des contrats de développement territorial (CDT) mais ils ne sont, de fait, que très peu prescriptifs ; sans compter les territoires sans CDT où la maîtrise de l'aménagement est laissée à la seule SGP.

Définissons par la loi, et non dans un simple cahier des charges, les règles qui répondront concrètement aux besoins des Franciliens et concrétiseront le droit à la ville pour tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste républicain et citoyen, ainsi que sur les bancs du groupe socialiste et républicain et ceux du groupe écologiste*)

**Mme Sophie Primas, rapporteur de la commission des affaires économiques.** – Le Grand Paris Express est un projet urbain, social, économique qui touche de multiples domaines dont les logements. En la matière, la loi relative au Grand Paris Express a fixé leur nombre à 70 000, tandis que le schéma directeur a prévu une part de logements sociaux de 30 % ; les contrats de développement territorial devront concourir à la réalisation des objectifs légaux.

Cette proposition de loi affirme d'abord que les contrats de développement territorial contribuent à l'objectif de mixité sociale : c'est déjà le cas puisque les logements construits autour du Grand Paris Express doivent être « géographiquement et socialement adaptés ».

Elle oblige ensuite toute opération de construction d'immeuble à prévoir 30 % de logements sociaux, hors zones des aéroports.

Je comprends la crainte de ne voir émerger que des logements « haut de gamme », mais la solution proposée n'est pas la bonne. Elle est trop contraignante. Très proche du dispositif prévu pour les communes carencées en application de la loi SRU, elle s'en distingue sur deux aspects.

D'une part, le dispositif proposé ne distingue pas les périmètres des gares du Grand Paris Express situés dans une commune carencée des autres. Il conduit à appliquer à tous les quartiers autour de ces gares des dispositions actuellement prévues à titre de sanction pour les communes carencées.

D'autre part, le dispositif proposé ne reprend pas la possibilité pour l'État de déroger, sur demande motivée de la commune, à cette règle, afin de tenir compte de la typologie des logements situés à proximité de l'opération. Il conduit donc à une différence de traitement entre quartiers d'une commune carencée.

Dans certains cas, les effets obtenus pourraient être contraires à ceux recherchés.

Seuls 25 périmètres de gares comptent moins de 25 % de logements sociaux. Le taux est souvent beaucoup plus important : 83 % à Aulnay ou 59 % à Vert de Maisons, par exemple.

La présence de gares dans ces quartiers est une chance pour eux. La construction de logements locatifs intermédiaires ou en accession sociale à la propriété serait plutôt à privilégier.

Par son caractère uniforme, ce texte est en contradiction avec la souplesse actuelle des schémas territoriaux. À Créteil, par exemple, à Issy-les-

Moulineaux ou à Bagneux, par exemple, des choix plus subtils comme ceux de l'accession sociale à la propriété ou de projets mixtes, ont été privilégiés.

Restent, vous avez raison, deux craintes soulevées par les collègues auteurs de la proposition de loi : la concentration d'immeubles de bureaux et la spéculation foncière dans le périmètre de ces gares. Un observatoire des variations des prix du foncier a été mis en place pour informer les décideurs et le public, dont les premiers résultats ont révélé l'absence de spéculation - sans doute liée à la faible part de propriétaires dans ces quartiers...

L'établissement public foncier d'Ile-de-France a engagé une nouvelle stratégie foncière par laquelle il s'engage à augmenter de 25 % les acquisitions foncières en priorité autour des grands projets d'infrastructures comme le Grand Paris Express et à vendre désormais les terrains acquis à prix coûtant, ce qui devrait contribuer à maîtriser la spéculation foncière dans les périmètres des gares du Grand Paris Express.

La commission vous propose en conséquence de ne pas adopter cette proposition de loi.

**Mme Éliane Assassi.** – C'est bien dommage !

**Mme Emmanuelle Cosse, ministre du logement et de l'habitat durable.** – Le sujet revêt une extrême importance à mes yeux et je vous remercie d'avoir mis cette proposition de loi à l'ordre du jour. Remédier à la ségrégation est une priorité du Gouvernement et un axe essentiel de l'action de mon ministère.

La mixité sociale est toujours un combat contre l'entre-soi, contre la spéculation. Nous l'avons encore constaté lors des discussions relatives au projet de loi relatif à l'égalité et à la citoyenneté.

Votre proposition de loi porte de plus sur le Grand Paris Express, chantier qui m'est cher. Ce territoire joue un rôle national de premier plan, mais connaît en son sein des tensions très fortes.

Le texte fixe à 30 % la part de logements sociaux au sein des logements nouvellement construits dans un rayon de quatre cents mètres autour des gares du Grand Paris Express. La question est-elle utile, pertinente, efficace, au regard des objectifs et des moyens à notre disposition ?

L'ambition du Grand Paris est de construire un projet équitable ; les contrats territoriaux visent la construction de 70 000 logements par an. Je vous rassure sur ce point : il a été atteint cette année, puisque 750 000 logements ont été autorisés en Île-de-France, dont 30 000 logements sociaux. L'objectif sera même dépassé à la fin de l'année, tant la dynamique est forte.

Je partage votre objectif de promotion de la mixité en Île-de-France, qui connaît de fortes inégalités.

Mais, d'abord, le périmètre adéquat serait plutôt 800 mètres que 400 mètres ; ensuite, nombre des

territoires visés ont déjà arrêté une forte proportion de logements sociaux. Le Grand Paris Express a d'ailleurs été pensé pour désenclaver ces quartiers d'habitat social, et de nombreuses gares ont été précisément implantées dans les quartiers prioritaires au sens de la politique de la ville, tels Clichy, Bagneux, Sevran ou Aulnay. Faut-il y encourager la concentration de logements sociaux ?

Bref, la mixité sociale est déjà forte dans ces quartiers, où le taux de logements sociaux atteint parfois 80 %.

**Mme Éliane Assassi.** – Pas au Bourget !

**Mme Emmanuelle Cosse, ministre.** – Le taux est de 83 % à Aulnay, 55 % à La Courneuve, 78 % au Mesnil-Amelot, selon une étude récente de l'APUR.

Dans certaines gares, toutefois, comme Saint-Maur - Créteil, qui n'a que 7 % de logements sociaux, ou Clamart - 15% - des efforts restent à faire. Mais la loi prévoit déjà que toute nouvelle opération immobilière y comprenne 30 % non de logements sociaux en général, mais plus précisément de PLAI.

Nous renforçons même la mixité sociale, hors quartiers éligibles à la politique de la ville, avec le PLEC.

Le plus grand échec du Grand Paris Express serait, en amenant des transports publics de qualité dans des quartiers enclavés, d'arriver à les gentrifier. C'est pourquoi sur ces territoires, nous manions des outils puissants, comme l'établissement public foncier.

Autre risque : favoriser la construction de logements de standing ou de bureaux. Cela étant, certaines villes auront besoin de locaux d'activité pour ne pas rester des villes dortoirs. Certaines augmentent de leur propre chef leur part de logements sociaux, comme autour des gares de Vanves, Issy, Clamart.

Attention enfin aux effets de seuil, dont nous avons déjà observé les conséquences sur d'autres politiques.

Le SRHH, les PLU des différents territoires doivent favoriser un équilibre car toutes les communes n'ont pas les mêmes besoins. Beaucoup de communes, socialement fragilisées, veulent avant tout être désenclavées et reliées aux bassins d'emplois.

Bref, nous partageons l'objectif de favoriser la mixité, mais non les moyens d'y parvenir ici proposés.

**Mme Evelyne Yonnet.** – Le Grand Paris Express, ce sont 8,5 millions de voyageurs, 68 gares, 26 milliards d'euros, et des milliers de nouveaux emplois, au moyen de contrats de développement territoriaux censés maîtriser l'étalement urbain.

Nos collègues du groupe CRC ont décrit, à juste titre, les risques de concentration et de spéculation. La relégation des couches sociales défavorisées hors des agglomérations lors d'opérations d'aménagement urbain a déjà été observée par le passé...

D'où cette proposition de loi qui a modifié l'article premier de la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris.

Nous partageons les constats de nos collègues : il faut construire plus, au bon endroit, des logements adaptés, tout en intégrant mieux le logement social dans l'espace urbain.

Tous les niveaux de collectivités territoriales devraient être mobilisés. Je rappelle que la région Ile-de-France réduit son soutien aux logements en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), qui bénéficie par exemple à de nombreux fonctionnaires.

Cette proposition de loi ne semble toutefois guère adaptée, en raison de dispositifs déjà déployés et des caractéristiques des territoires concernés.

L'État s'est également donné les moyens d'intervenir avec le plan logement lancé en 2014, l'établissement public foncier, la modification par le projet de loi Égalité et citoyenneté, la loi SRU en imposant de réserver 25 % des attributions de logements sociaux aux demandeurs du premier quartile.

Un référent chargé de piloter la politique de lutte contre l'habitat indigne sera en outre nommé prochainement. L'annonce de la publication prochaine des décrets d'application sur l'autorisation et la déclaration de mise en location et l'autorisation préalable de division est aussi une très bonne nouvelle, de même que la création d'une société publique chargée de lutter contre la division pavillonnaire mise en place. Les outils sont donc en place pour remplir les objectifs fixés par la loi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et républicain*)

**Mme Brigitte Gonthier-Maurin.** – Quel sens voulons-nous donner à la construction métropolitaine ? Voilà la vraie question. En 2010, nous disions déjà que les enjeux du Grand Paris Express dépassaient le seul aspect transport : nous avions raison ! Laisserons-nous les promoteurs immobiliers ne proposer que des produits de *standing* ? Cette proposition de loi ramène les objectifs fixés par le SDRIF à une échelle très fine.

Je prendrai l'exemple de mon département, les Hauts-de-Seine. La proportion de logements sociaux y est extrêmement disparate, de plus de 50 % à Nanterre ou Gennevilliers à moins de 10 % à Neuilly et Vaucresson et nous demandons le renforcement des sanctions pour méconnaissance de la loi SRU. Mais cela ne suffira pas. Dans la seule ville de Bagneux, 2 500 foyers sont en attente d'un logement social.

La commission des affaires économiques estime qu'il faudrait limiter la construction de logements sociaux là où ils sont déjà nombreux. C'est le meilleur moyen de laisser croître le logement privé, et sous couvert de mener une politique anti-ghetto, de mener une politique antisociale.

À Clamart, la municipalité a prévu de construire des immeubles néo-haussmanniens coquets sur un terrain de 2,5 hectares, naturellement inaccessibles aux ménages aux revenus modestes ou moyens, alors que le taux de logements sociaux n'est que de 3,5 % dans le périmètre de la nouvelle gare.

Au Blanc-Mesnil, un nouvel ensemble de 720 logements et 50 000 mètres carrés en projet n'offrira que 6 % de logements sociaux. Pendant ce temps, les sans domicile fixe sont de plus en plus nombreux en Ile-de-France.

Se loger n'est pas un luxe, c'est un droit. Nous souhaitons que la règle de construction soit fixée par la loi. Pour rendre l'obligation proposée réalisable, il est impératif que le Gouvernement soutienne les collectivités territoriales *via* la DGF et les aides à la pierre. Malheureusement, ce n'est pas la voie empruntée...

672 000 Franciliens sont en attente d'un logement social. Il est urgent de concrétiser le droit à la ville pour tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste républicain et citoyen*)

**M. Vincent Delahaye.** – Mes collègues souhaitent contrôler et limiter les risques de spéculation. Mais leur dispositif, très contraignant, risque d'être contreproductif. Sur de nombreux périmètres - Aulnay, La Courneuve, Bagneux... -, le taux de logements sociaux est déjà élevé, parfois supérieur à 80 %. De plus, de nombreux gens se trouvent en quartiers éligibles à la politique de la ville. Y construire des gares contribuera à les désenclaver, donc à y renforcer la mixité sociale, objectif qui serait remis en cause par cette proposition de loi.

Les maires de Bagneux, de Créteil ou encore d'Issy-les-Moulineaux, nourris de leur connaissance fine du terrain, ont actionné d'autres leviers que le logement social pour encourager la mixité et le vivre-ensemble.

À mon sens, cette proposition de loi fait double emploi avec la loi SRU sur le mode du Gosplan soviétique. (*Murmures sur les bancs du groupe communiste républicain et citoyen*) Le groupe UDI-UC votera contre.

Qu'est-ce que la mixité sociale ? Tout le monde en parle, tout le monde partage l'objectif mais personne ne dit ce qu'elle est. Dans ma commune, lorsque je veux lancer un programme d'accession sociale à la propriété là où il y a plus de 90 % de logements sociaux, on me rétorque que je vais perturber le quartier... La mixité sociale est valable à Neuilly, à Bagneux mais aussi à la Courneuve !

**M. Christian Cambon.** – Très bien !

**M. Vincent Delahaye.** – Les promoteurs, un mot qui déplaît visiblement aux auteurs de ce texte, ne construisent pas que des logements de haut standing ; ils bâtissent aussi pour les classes moyennes auxquelles nous ferions mieux de nous intéresser un

peu plus. Au « partout pareil » et aux contraintes supplémentaires pour les élus, je préfère la dynamique des parcours résidentiels. Faisons en sorte, avec, entre autres leviers, l'accession sociale à la propriété, que les habitants puissent évoluer tout en continuant à habiter le quartier qu'ils aiment.

Ne demandons pas tout et n'importe quoi au Grand Paris Express. Il n'apportera pas le bien-être à tous les habitants d'Île-de-France. Pour ce beau projet, il faut un financement rapide. Une taxe sur les plus-values foncières rapporterait entre 25 à 30 milliards d'euros. Ce ne sera pas une taxe supplémentaire mais une taxe économique intelligente parce qu'elle créera de la plus-value, de la croissance et de l'emploi.

La mixité sociale vaut pour toutes les villes, elle est bonne pour tous nos concitoyens. *(Mme Sophie Primas, rapporteur, applaudit)*

**Mme Aline Archimbaud.** – Cette proposition de loi s'inscrit dans la lignée du projet de loi Égalité et citoyenneté. Elle entend faire du Grand Paris Express un outil d'intégration des populations modestes reléguées en lointaine banlieue. Quatre nouvelles lignes et soixante-huit gares, c'est l'occasion, enfin, de désenclaver des villes et des quartiers pourvu que le doublement du réseau ne se solde pas par une éviction des populations les plus modestes à cause de la flambée des prix autour des gares. Un seul exemple de ce phénomène connu, le projet de prolongement de la ligne 14 à Saint-Ouen a entraîné une hausse de 10 % des prix ces dernières années.

La loi SRU prévoit que les communes se dotent de 25 % de logements sociaux minimum, c'est vrai, mais ils peuvent être construits loin des gares, là où le foncier est moins cher. D'où l'intérêt de cette proposition de loi.

Certains regrettent que les logements financés en PLS ne soient pas inclus dans les 30 %, rappelons cependant qu'ils sont hors de portée de 75 % des demandeurs.

Certaines villes sont déjà très dotées en logements sociaux, c'est exact. Proposons un amendement, dans la navette, pour les exclure du dispositif de ce texte. D'après mes calculs, elles seraient une dizaine. Nous pourrions aussi étendre le périmètre à 800 mètres. Fixer un taux de logements sociaux dans les constructions nouvelles, qu'elles soient publiques ou privées, n'est pas une utopie. À Pantin, le PLU prévoit que tout programme de logements de plus de 1 800 m<sup>2</sup> inclut 33 % de logements sociaux.

Le groupe écologiste votera ce texte. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste républicain et citoyen ; Mmes Évelyne Yonnet et Delphine Bataille applaudissent également)*

*La discussion générale est close.*

## Discussion de l'article unique

**M. le président.** – La commission n'ayant pas adopté de texte, nous examinons la proposition de loi initiale. Le vote sur son article unique vaudra vote sur l'ensemble.

**M. Christian Cambon.** – Je ne doute pas des bonnes intentions du président Favier mais je suis étonné que cette initiative vienne de l'est parisien. Attaquons-nous plutôt au déséquilibre entre l'est et l'ouest en développant des activités commerciales, de services et des emplois autour des gares du Grand Paris Express. C'est ainsi que nous mettrons fin à la gigantesque migration de centaines de milliers de Franciliens de leur domicile à l'est à leur lieu de travail à l'ouest. Rendez-vous compte, un million de voyageurs chaque jour sur la ligne A du RER !

Le groupe Les Républicains votera contre.

**M. Christian Favier.** – On nous dit que certaines communes ont dépassé le seuil de logements sociaux imposé par la loi SRU. Mais ces logements sont-ils proches des gares ? Ce n'est pas le cas à Champigny-sur-Marne.

Le rayon de 400 mètres a pour objectif de permettre aux habitants d'aller à la gare à pied. Il y a une station de métro tous les 500 mètres à Paris.

La proposition de loi ne fixe pas d'objectifs de construction mais impose un équilibre dans les constructions nouvelles - où il y aura donc 70 % de logements non-sociaux. La proportion de logements sociaux diminuera donc logiquement dans certaines communes et restera à 0 % autour des gares telles que celles de l'aéroport où l'on n'envisage pas de construire.

Encourager la construction de logements sociaux autour des gares n'exclut pas de chercher à répondre aux besoins d'emploi. Évidemment, à condition que les financements suivent.

*À la demande du groupe communiste républicain et citoyen, l'article unique est mis aux voix par scrutin public.*

**M. le président.** – Voici le résultat du scrutin n°39 :

Nombre de votants .....	343
Nombre de suffrages exprimés .....	343
Pour l'adoption.....	30
Contre.....	313

*Le Sénat n'a pas adopté.*

*La séance, suspendue à 17 h 40, reprend à 17 h 50.*

## Question prioritaire de constitutionnalité

**M. le président.** – Le Conseil constitutionnel a informé le Sénat, le 27 octobre 2016, qu'en application de l'article 61-1 de la Constitution, le Conseil d'État lui a adressé une décision de renvoi d'une question prioritaire de constitutionnalité portant sur les dispositions du h du II de l'article 244 *quater* B du code général des impôts (*Exclusion du crédit impôt recherche pour les entreprises non industrielles du secteur textile*).

Le texte de cette décision de renvoi est disponible à la direction de la Séance.

## Demande de création d'une commission d'enquête

**M. le président.** – Par lettre en date du 26 octobre 2016, M. Jean Desessard, président du groupe écologiste, a fait connaître à M. le président du Sénat que son groupe exerce son droit de tirage, en application de l'article 6 *bis* du Règlement, pour la création d'une commission d'enquête sur la réalité des mesures de compensation engagées sur des grands projets d'infrastructures, intégrant les mesures d'anticipation, les études préalables, les conditions de réalisations et leur suivi dans la durée.

La conférence des présidents sera saisie de cette demande de création lors de sa prochaine réunion.

## Conférence internationale sur l'évasion fiscale

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle un débat sur l'organisation d'une conférence internationale sur l'évasion fiscale.

**M. Éric Bocquet, au nom du groupe communiste républicain et citoyen.** – Inlassablement, nous revenons à la charge sur ce magnifique sujet de l'évasion fiscale. A ceux qui s'attendent à voir notre groupe CRC entonner un couplet déjà entendu, je propose un dégagement sur notre championnat national de football. (*Marques de surprise*) L'OM vient d'être acheté par un milliardaire américain, dont la holding sera implantée dans le Delaware. (*Mme Nathalie Goulet s'exclame*)

**Mme Brigitte Gonthier-Maurin.** – Haut lieu de l'évasion fiscale !

**M. Éric Bocquet.** – Un choix qui n'a rien de touristique, en effet, mais tout à voir avec la fiscalité. Au même moment, le Conseil constitutionnel a rejeté le registre des trusts, que nous avons créé après le scandale des *Panama papers*, pour atteinte disproportionnée au respect de la vie privée. Cela nous laisse cois... Les trusts sont des montages destinés à dissimuler la véritable identité des ayants

droit. La décision du Conseil est contraire à l'intérêt de la République.

Mais qui se souvient des informations hallucinantes délivrées par le consortium international de journalistes sur les constructions fiscales au Panama ? Le scandale entraîna la démission du Premier ministre islandais et d'un ministre espagnol, le nom du Premier ministre britannique fut cité... L'audition de Frédéric Oudéa, de la Société générale, par notre commission des finances n'eut malheureusement pas de suites judiciaires. (*Mme Nathalie Goulet renchérit.*)

En 2009, au lendemain du G20 de Londres, un ancien président de la République déclarait sur un ton péremptoire : « Les paradis fiscaux, c'est terminé. » (*Mme Brigitte Gonthier-Maurin s'esclaffe*) Depuis, de l'eau a coulé sous les ponts et des milliards ont rejoint les climats tempérés... Rafrâchissons les mémoires : UBS, HSBC, Cahuzac, *Luxleaks*, *Panama Papers*, *Bahamas leaks*... Trop, c'est trop ! Il est temps de passer à l'action. L'évasion fiscale nous coûte entre 60 et 80 milliards par an quand le déficit de la France est de 74 milliards d'euros.

Quelque 8 % de la richesse mondiale s'évaporerait dans les paradis fiscaux. Les conséquences sont connues pour la population : austérité et détérioration des conditions de vie.

*Apple*, qui s'honore de fabriquer des téléphones dits « intelligents » se livre depuis des années à des pratiques fiscales très intelligentes (*Sourires*). Pas moins de 13 milliards d'euros manquent à l'Irlande, ce qui représente 20 % de ses recettes fiscales annuelles.

L'Irlande dispose déjà d'un taux d'impôt sur les sociétés très faible 12,5 %, et nous apprenons que le groupe *Apple* a bénéficié d'un taux effectif de 0,005 %.

**M. André Gattolin.** – C'est beaucoup trop !

**M. Éric Bocquet.** – Pendant ce temps-là, le peuple irlandais se voyait astreint une austérité drastique. Cet argent aurait pu servir à construire vingt hôpitaux, à tripler les crédits consacrés à la construction de logements sociaux.

Une prise de conscience s'amorce. L'impôt, c'est la loi ; c'est le prix à payer pour vivre dans une société civilisée, disait Henry Morgenthau, ministre de Roosevelt. Nous proposons une grande conférence de la fiscalité rassemblant tous ceux qui combattent ce fléau. Cette COP21 sur le dérèglement fiscal ouvrirait le chantier de l'harmonisation fiscale, créerait les conditions d'une véritable transparence des grands groupes et des grandes banques dans le monde et réaffirmerait le primat du politique, seul à même de garantir l'égalité. Sa première session pourrait se tenir à Bujumbura, au Burundi, le pays le plus pauvre du monde avec un PIB de 315 dollars par habitant.

Il faudra peut-être une génération pour venir à bout de l'évasion fiscale, travaillons-y dès à présent car l'enjeu est de taille. Il est urgent de redonner à toutes

ces multinationales un domicile fixe !  
(*Applaudissements à gauche et au centre*)

**M. Cyril Pellevat.** – L'évasion fiscale est un phénomène global. Difficile à chiffrer, elle atteindrait en France entre 30 et 36 milliards d'euros selon le rapport de M. Bocquet de 2012, voire 50 milliards par an pour la France. Nous savons combien ses conséquences économiques, financières et politiques sont délétères. Mais la question n'est pas là. Faut-il organiser une conférence internationale ?

Le sujet est déjà une préoccupation majeure des décideurs politiques. Au G20 de Londres en 2009, l'évasion fiscale avait été qualifiée de priorité absolue. L'accord du 29 octobre 2014 sur l'échange automatique d'informations bancaires a constitué une avancée historique. L'OCDE a ensuite lancé le programme BEPS qui vise à combler les failles des conventions fiscales et impose un *reporting*, pays par pays, sur l'activité et sur les bénéficiaires des entreprises. Ces informations, sensibles, doivent être protégées par la confidentialité. D'où la position du groupe Les Républicains lors de l'examen du projet de loi Sapin II. Le projet BEPS rassemble des pays qui représentent 92 % de l'économie mondiale. Une telle convergence témoigne du dynamisme de la communauté internationale.

L'Union européenne n'est pas en reste - songeons à l'amende record contre *Apple*. La Commission européenne travaille à une assiette consolidée de l'impôt sur les sociétés dans toute l'Union pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et à un mécanisme de consolidation des pertes et des profits harmonisé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les vœux de M. Bocquet ont déjà été exaucés : des plateformes mondiales existent contre l'évasion fiscale. Une conférence internationale serait superfétatoire.

Si débat il doit y avoir, il doit plutôt porter sur la mise en œuvre des accords internationaux, la protection des lanceurs d'alerte - qui n'est pas un droit à la délation...

Le groupe Les Républicains n'est donc pas spécialement favorable à la proposition de M. Bocquet.  
(*Applaudissements au centre et à droite*)

**M. Jacques Chiron.** – La vertu principale de l'initiative de M. Bocquet est de rappeler que la volonté politique contre l'évasion fiscale ne doit pas faiblir. Responsables politiques, il nous revient de hiérarchiser les priorités : la lutte contre l'évasion fiscale en est une absolue. Imaginons un monde sans fraude fiscale : avec 80 milliards d'euros, nous pourrions rembourser la dette de l'État en moins de 25 ans ou doubler le budget de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ! Ce serait un monde plus juste, plus apaisé et plus solidaire.

La lutte contre l'évasion se démocratise, et c'est tant mieux. Elle n'est plus l'affaire de quelques spécialistes et de quelques militants. Toutes les forces

vives doivent désormais unir leurs forces pour qu'on n'admette plus l'inadmissible. Résonance médiatique, appropriation citoyenne et pression politique sur les mauvais élèves, nous savons l'intérêt du format COP21.

Saluons néanmoins les efforts inédits menés contre l'évasion fiscale depuis 2012 : 72 mesures dont certaines inspirées de nos rapports, des obligations de transparence, des sanctions, des attaques contre les stratégies de détournement des grands groupes. Toutes les occasions législatives ont été saisies : meilleure protection des lanceurs d'alerte dans la loi Sapin II, renforcement de Tracfin dans la loi contre la criminalité organisée.

Au plan interne, il faut saluer la performance du Service de traitement des déclarations rectificatives (STDR) : 50 000 dossiers reçus, 20 000 demandes de régularisation, 30 milliards d'euros sortis de l'ombre, plus de six milliards de rappels d'impôt et de pénalités, sans compter les revenus induits par l'élargissement des assiettes.

Le plus grand chantier à venir concerne les taxes, en premier lieu la TVA qui représente la moitié des recettes de l'État. L'évasion, ici, pourrait coûter à la France 14 milliards d'euros par an, et 159 milliards à l'Union européenne. L'idée que nous avons émise de prélever la TVA à la source dans le e-commerce, accueillie d'abord avec frilosité, fait son chemin... Dans ce domaine, l'Union européenne est la mieux placée pour agir.

Soyons généreux et innovants dans nos propositions car les lignes bougent rapidement. Face aux stratégies agressives des multinationales, le politique doit être en première ligne.

Je veux enfin saluer le travail de l'OCDE et de Pascal Saint-Amans dans ce domaine.  
(*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et républicain*)

**M. Jean-Claude Requier.** – La COP21 a été saluée comme un succès, et l'accord de Paris doit bientôt entrer en vigueur le 4 novembre prochain. D'autres conférences pourraient être organisées sur bien des sujets, paix et sécurité, démographie, santé, biodiversité...

Huit mois après le krach de 2008, nos économies en portent encore les stigmates. La crise a révélé l'ampleur de l'évasion fiscale, qui coûterait 1 000 milliards d'euros par an à l'Union européenne, de 60 à 80 milliards à la France. Les efforts faits par les États et les contribuables pour redresser de façon équitable les comptes publics sont sapés, au point que l'on parle d'un nouveau « mur de l'argent », comme au temps du Cartel des gauches...

Éric Bocquet s'est intéressé au sujet dans son livre *Sans domicile fisc*, en irréductible Gaulois face à la finance internationale. C'est chez lui... une *Idéfix* ! (*Rires*) Dans le cadre de l'examen de la loi Sapin II,

nous proposons de faire sauter le verrou de Bercy au profit du Parquet national financier...

Les contribuables qui échappent le plus à l'impôt sont les géants de la nouvelle économie, *Google*, *Facebook*, *Apple*... À quand l'harmonisation fiscale par le haut en Europe ? Un des deux candidats à la présidentielle américaine se vante de ne pas payer d'impôts, l'autre reste discrète... Dans tous les cas, le futur président américain aura une responsabilité dans la lutte contre l'évasion fiscale. La *City* de Londres, elle, fait figure d'État dans l'État au Royaume-Uni, avec sa propre organisation et ses privilèges fiscaux...

Depuis le G20 de 2009, des mesures fortes ont été prises : échange automatique d'informations, loi FATCA américaine, disparition programmée du secret bancaire suisse... Il reste beaucoup à faire...

Les conférences internationales, qui laissaient croire à un tournant vers un avenir plus radieux, ont été nombreuses au cours de l'histoire. Si une conférence sur l'évasion fiscale devait avoir lieu, qu'elle ne soit pas une grand-messe – laïque – de plus... (*Applaudissements à gauche*)

**Mme Nathalie Goulet.** – Je suis non pas « bepsée » mais presque pacsée avec Éric Bocquet sur le sujet de l'évasion fiscale, qui nous a occupés tous deux dans de nombreux travaux. Nous traitons ici de ces questions de façon républicaine...

Le verrou de Bercy tombera peut-être bientôt comme sont tombés les murs de Jéricho... Les citoyens se sont emparés du sujet et le législateur doit être réactif.

Une conférence internationale ? J'en vois l'intérêt, mais il faut être efficace. Des progrès fulgurants ont été accomplis en trois ans sous l'égide de l'OCDE sur les prix de transfert, d'abord, fraude manifeste, qui fait de Jersey le premier producteur de bananes ou de la Suisse le premier producteur de cuivre... C'est l'action 13, très importante.

L'action 14 concerne le règlement des différends et prévoit de généraliser le recours à l'arbitrage. Il faut soutenir cette initiative. L'harmonisation complète des assiettes fiscales est utopique, mais les progrès sont là.

L'action 15, enfin : les conventions fiscales hérissent souvent les parlementaires qui n'ont d'autre choix que de les accepter ou les rejeter sans pouvoir les amender. La convention avec le Qatar, je l'ai souvent dit, est scandaleuse. Les nouvelles possibilités offertes de revoir les conventions seront précieuses.

L'action des parlementaires... Nous arrivons en réalité, comme on le dit chez moi, à la fumée des cierges... M. Bocquet et moi-même avons proposé la création d'une structure permanente, une délégation sénatoriale, les présidents Bel et Larcher nous l'ont successivement refusée. L'OCDE monte un réseau parlementaire, à nous d'y participer pleinement, en

mobilisant les groupes et en institutionnalisant les structures existantes.

Ce sont toujours les mêmes qui pâtissent des iniquités de la fiscalité internationale, les pays les plus pauvres qui sont aussi confrontés à des crises multiples qu'ils ne peuvent résoudre car nous ponctionnons leurs ressources fiscales. Parler une fois de plus de l'évasion fiscale au cours d'une conférence internationale, ce ne serait pas une fois de trop. (*Applaudissements*)

**M. André Gattolin.** – Une remarque d'ordre général d'abord... L'énoncé sibyllin, à cause de sa concision, de l'objet des débats inscrits à l'ordre du jour nuit à la qualité de nos discussions : un court exposé des motifs serait utile et servirait de point d'appui à nos réflexions...

On estime à 100 milliards d'euros pour la France, à 1 000 milliards d'euros pour l'Union européenne, le coût annuel de l'évasion fiscale, qui est une des principales causes de l'instabilité dans le monde. L'évasion fiscale soustrait des sommes considérables à la péréquation collective, creuse les inégalités, fragilise les fondements de la démocratie et prive les responsables politiques de marges de manœuvre.

C'est seulement en 1996 que le G7 a reconnu l'existence de politiques fiscales dommageables. Il a fallu attendre 1998 pour que l'OCDE donne une définition des paradis fiscaux et les années 2000 pour que la première liste de ceux-ci soit dressée. Il est vrai que c'est s'attaquer à des intérêts puissants. À défaut d'outils de gouvernance, la dérégulation des flux internationaux de capitaux a conduit les États à se livrer une féroce concurrence fiscale...

La communauté internationale est lente à agir. Face au changement climatique, vingt-trois ans se sont écoulés entre Rio et Paris... Malgré tout, il n'est jamais trop tard. Mais attention à ce que certains pays ne tirent pas prétexte d'une future conférence pour ne rien faire en attendant un hypothétique consensus...

L'Irlande fait valoir sur les réseaux sociaux - dont l'un d'eux, F comme fraude, B comme book - les facilités fiscales qu'elle consent aux entreprises. J'ai d'abord cru à un canular, mais les liens renvoient vers les sites des ambassades du pays... C'est une provocation, après l'affaire *Apple*.

Le projet ACCIS a une première fois été bloqué en 2011, certains États sont plus réticents à une harmonisation que les entreprises - un comble ! Pourtant l'évolution du rapport de force a conduit la Suisse à renoncer au secret bancaire ; l'Irlande à renoncer à certaines de ses libéralités fiscales. Il faut cependant entendre la crainte d'États qui redoutent de perdre leur rang dans la concurrence internationale.

Une conférence internationale pourrait être l'occasion de tracer un chemin vers moins de concurrence et plus de coopération. La seule issue, c'est la solidarité économique internationale. (*Applaudissements à gauche*)

**Mme Michèle André.** – Nous en sommes tous convaincus, il n'est pas de justice, pas d'égalité, pas de souveraineté sans égalité devant l'impôt. Face à l'évasion fiscale, phénomène par nature internationale, c'est au niveau international qu'il faut agir. Des progrès ont été faits ces dernières années. La commission des finances a joué son rôle - rappelez-vous le rejet par le Sénat de la convention avec Panama. La publication d'une liste noire européenne des paradis fiscaux est imminente. Au G20 de Saint-Petersbourg en 2013, le principe de l'échange automatique d'informations a été entériné, et l'OCDE s'est vu confier un plan d'action - le projet Beps. Son rôle, en la matière est devenu éminent.

L'Organisation est devenue une conférence internationale permanente sur l'évasion fiscale qui accueille bien au-delà des trente-cinq pays membres. Son modèle de convention fiscale sert de référence. Je salue l'activité et le professionnalisme de Pascal Saint-Amans et du Secrétaire général.

Le GAFI, quant à lui, est dédié à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, en lien avec la grande fraude fiscale. On lui doit notamment la possibilité d'identifier les bénéficiaires des trusts.

Le rôle des parlements nationaux est essentiel. La fraude fiscale remet en cause le consentement à l'impôt, fragilise le contrat social, a des conséquences destructrices : les élus ne doivent pas être tenus à l'écart ni se désintéresser de ces questions. La pression démocratique est un moyen d'avancer. Attention cependant à ne pas faire sauter le verrou de Bercy tant qu'un dispositif opérationnel n'aura pas été mis en place au Parquet national financier.

Les échanges à l'Union interparlementaire sont l'occasion de mettre chacun des pays face à leurs responsabilités. À Bratislava, il y a peu, a été débattue la compatibilité entre les listes noires de l'Union européenne et des États membres. Ces discussions ne sont pas vaines. Les clauses anti-abus préconisées par l'OCDE sont inspirées de l'exemple français. Une COP ? Pourquoi pas, si c'est un moyen d'avancer. Je remercie Éric Bocquet et le groupe CRC de leur initiative. *(Applaudissements à gauche)*

**M. Bernard Vera.** – Pour mesurer les dommages causés par la fraude et l'évasion fiscales, il suffit de les comparer au PIB de certains pays. En France, la fraude fiscale s'élève de 15 à 18 milliards d'euros, soit bien plus que le PIB du Mali ou de Madagascar, le double du PIB du Niger. La fraude réelle, estimée à 80 milliards, équivaut à la richesse nationale de l'Ukraine ou de la Slovaquie...

La fraude fiscale rompt le pacte républicain et fait obstacle à toute réforme en matière fiscale. Personne n'est favorable à la fraude, mais que d'efforts pour dénaturer l'impôt et en dispenser des catégories de contribuables au nom d'impératifs économiques supérieurs ! Pour des économies plus vulnérables, la déflation fiscale compétitive encouragée par les institutions internationales peut même s'avérer

cataclysmique. Comme si l'émergence d'une économie moderne dans la mondialisation nécessitait de pratiquer une fiscalité allégée... Mais les encouragements ne manquent pas, il suffit de lire nos conventions fiscales...

Les grands groupes spécialistes de l'optimisation fiscale sont plus riches que bien des pays : l'actif net de BNP Paribas équivaut au PIB de la France, et la capitalisation de Monsanto équivaut à celui de la 70<sup>ème</sup> économie mondiale. Il est temps de dépolluer les relations économiques internationales. Il faut lutter contre la fraude : il y va de notre avenir et de celui du monde.

La France qui a porté l'idéal de liberté, encouragé les coopérations, œuvré pour la paix, secouru souvent les opprimés et les persécutés, doit montrer l'exemple et prendre l'initiative d'une grande conférence internationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste républicain et citoyen ; M. Jean-Claude Requier applaudit également)*

**Mme Martine Pinville, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire.** – Je salue Éric Bocquet et son groupe pour leur initiative. Merci de me donner l'occasion de rappeler l'action déterminée du Gouvernement depuis 2012 contre la fraude fiscale...

La contribution aux charges publiques est au cœur du pacte républicain ; son principe est expressément énoncé dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Elle s'impose tout particulièrement quand des efforts sont demandés à tous pour redresser les comptes publics.

Ce combat doit se mener en France comme à l'échelon européen et international. L'OCDE a élaboré un plan en quinze points, validé par le G20. Le *reporting* pays par pays est actuellement en négociation ; sa publicité est prévue par la loi Sapin II. L'échange automatique d'informations progresse ; 61 États ont adhéré, dont la Suisse, 33 autres se sont engagés, dont Hong-Kong et Singapour.

Cette action se prolonge à l'intérieur de l'Union européenne où la liberté de circulation est plus forte. La directive sur les échanges automatiques de données entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier prochain et le troisième paquet fiscal a été adopté par le conseil Ecofin. La Commission vient de présenter un nouveau paquet de lutte contre l'évasion fiscale. La directive sur l'harmonisation de l'assiette de l'impôt sur les sociétés permettra de lutter contre l'optimisation fiscale tout en renforçant le marché unique. Grâce à ces outils, on ne peut plus dire que les grandes multinationales du numérique échappent à l'impôt.

En France, nous ne faisons pas d'arrangements : la loi s'applique, toute la loi. L'obligation de transparence sur les prix de transfert est effective depuis 2013 et s'appliquera avec la loi Sapin II dès 50 millions d'euros de chiffre d'affaires - contre 400 auparavant. L'an

dernier, 5 milliards d'assiette ont été rétablis au bénéfice de la France.

Nous avons aussi signé de nouveaux accords bilatéraux d'assistance administrative pour contrôler la consistance des activités professionnelles déclarées. De 3 400 réponses par an en 2011, nous sommes passés à plus de 6 000.

Les résultats sont là, aboutissement du travail engagé depuis quatre ans. Les redressements ont atteint en 2015 un niveau sans précédent, 21,2 milliards, de même que les encaissements passés de 10,4 en 2014 à 12,2 milliards d'euros - alors que le nombre d'opérations de contrôle régressait de 3 %... Les contrôles sont mieux ciblés, donc plus efficaces.

Les contrôles des montages à l'international ont rapporté 5,8 milliards d'euros et les cinq plus grands ont rapporté 3,3 milliards d'euros. Il n'y a donc plus d'impunité des grands groupes.

La lutte contre la fraude à la TVA progresse aussi : 100 millions d'euros de plus entre 2014 et 2015. Le droit de communication non nominatif adopté en loi de finances rectificative pour 2014 a permis de détecter des activités professionnelles non déclarées, en particulier sur internet. Nous prévoyons de créer une procédure d'instruction sur place des demandes de remboursement de TVA ; elle fera diminuer le risque de fraude et permettra une décision rapide.

Au 31 août 2016, le STDR a contribué aux recettes pour 6,3 milliards d'euros de droits et pénalités encaissés, ce qui permet de baisser l'impôt sur le revenu pour les classes moyennes - un milliard supplémentaire en 2017. Depuis 2014, l'impôt sur le revenu des 12 millions de ménages modestes et moyens a baissé de 6 milliards... (*Applaudissements sur les bancs des groupe socialiste et républicain et du RDSE*)

*Le débat est clos.*

*Prochaine séance mercredi 2 novembre 2016, à 14 h 30.*

*La séance est levée à 19 h 5.*

**Jacques Fradkine**

*Direction des comptes rendus*

## Ordre du jour du mercredi 2 novembre 2016

### Séance publique

#### À 14 h 30

1. Explications de vote des groupes sur la proposition de loi portant accélération des procédures et stabilisation du droit de l'urbanisme, de la construction et de l'aménagement.

#### De 15 h 15 à 15 h 45

2. Vote solennel par scrutin public sur l'ensemble de la proposition de loi portant accélération des procédures et stabilisation du droit de l'urbanisme, de la construction et de l'aménagement.

*Ce scrutin sera organisé en salle des Conférences, avec la possibilité d'une seule délégation de vote par sénateur.*

#### À 15 h 45

3. Proclamation du résultat du scrutin public solennel sur la proposition de loi portant accélération des procédures et stabilisation du droit de l'urbanisme, de la construction et de l'aménagement.

#### À 16 heures et le soir

4. Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, ratifiant l'ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration des entreprises et des professionnels et modifiant le code du sport.

Rapport de M. Michel Savin, fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication (n°73, 2016-2017)

Texte de la commission (n°74, 2016-2017)

5. Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relative à la régulation, à la responsabilisation et à la simplification dans le secteur du transport public particulier de personnes.

Rapport de M. Jean-François Rapin, fait au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable (n°60, 2016-2017)

Texte de la commission (n°61, 2016-2017)

## Analyse des scrutins publics

**Scrutin n°38** sur l'ensemble du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, ratifiant l'ordonnance n°2016-462 du 14 avril 2016 portant création de l'Agence nationale de santé publique et modifiant l'article 166 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

### Résultat du scrutin

Nombre de votants :	342
Suffrages exprimés :	322
Pour :	211
Contre :	111

Le Sénat a adopté.

### Analyse par groupes politiques

#### Groupe Les Républicains (144)

Pour : 142

N'ont pas pris part au vote : 2 - M. Gérard Larcher, Président du Sénat, M. Michel Bouvard

#### Groupe socialiste et républicain (109)

Contre : 109

#### Groupe UDI-UC (42)

Pour : 41

N'a pas pris part au vote : 1 – Mme Jacqueline Gourault, Présidente de séance

#### Groupe communiste républicain et citoyen (20)

Abstentions : 20

#### Groupe du RDSE (17)

Pour : 15

Contre : 2 - M. Alain Bertrand, Mme Hermeline Malherbe

#### Groupe écologiste (10)

Pour : 10

#### Sénateurs non inscrits (6)

Pour : 3

N'ont pas pris part au vote : 3 - MM. Robert Navarro, David Rachline, Stéphane Ravier.

**Scrutin n°39** sur l'article unique constituant l'ensemble de la proposition de loi visant à garantir la mixité sociale aux abords des gares du Grand Paris Express.

### Résultat du scrutin

Nombre de votants :	343
Suffrages exprimés :	343
Pour :	30
Contre :	313

Le Sénat n'a pas adopté.

### Analyse par groupes politiques

#### Groupe Les Républicains (144)

Contre : 142

N'ont pas pris part au vote : 2 - M. Gérard Larcher, Président du Sénat, M. Michel Bouvard

#### Groupe socialiste et républicain (109)

Contre : 109

#### Groupe UDI-UC (42)

Contre : 42

#### Groupe communiste républicain et citoyen (20)

Pour : 20

#### Groupe du RDSE (17)

Contre : 17

#### Groupe écologiste (10)

Pour : 10

#### Sénateurs non inscrits (6)

Contre : 3

N'ont pas pris part au vote : 3 - MM. Robert Navarro, David Rachline, Stéphane Ravier.